

Rapport de minorité N° 101
Route du Stand – réaménagement
Demande de crédits destinés aux :

Travaux d'aménagement routier, paysager et mobilité douce	CHF 1'020'000.- TTC
Dont à déduire préavis 134/2009	CHF 640'000.- TTC
Total	CHF 380'000.- TTC
<hr/>	
Travaux d'infrastructure des Services industriels	CHF 116'000.- HT

Nyon, le 21 mai 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 9 avril 2013 à la ferme du Manoir. Elle était composée de Mesdames Véronique Burki Henriod et Margot Carron, Messieurs Alexandre Démétriadès, Stéphane Delley, Dominique Karlen, Jean-Claude Mermilliod, David Saugy et Jacky Colomb Président et rapporteur, tous étaient présents. Monsieur le Municipal Olivier Mayor représentait la Municipalité, et les chefs de services Messieurs François Menthonnex et Daniel Perrin l'assistaient pour les aspects techniques, la commission les remercie pour leur présence.

La Minorité de la commission n'est pas convaincue sur un certain nombre de points. Ils sont développés ci-dessous :

Ces points s'articulent selon les axes suivants

- Les aménagements
- L'utilisation des aménagements
- Les finances

Les aménagements

Îlots bloquants les voitures lors de l'arrêt des bus

Dans une circulation où l'on souhaite une cadence toujours plus forte de transports publics, il semblerait que la priorité serait de trouver les meilleurs moyens pour qu'ils cohabitent avec les autres usagers de la route plutôt que de bloquer la circulation en créant des tensions inutiles aux heures de pointes.

Suppression des places de parking

Le projet prévoit la suppression de 7 places de parc. Quand allons-nous enfin arrêter de supprimer sans cesse des places de parc sans que l'on nous présente des solutions concrètes pour les remplacer et non des visions et projets à long terme. Quoi qu'on en pense, notre ville a besoin de places de parc.

Suppression de la zone utilisée comme dépose minute

Une longue bande servant de dépose minute pour l'école longe actuellement la route du stand. Elle est purement et simplement supprimée. L'explication donnée tend de faire croire que puisque la carte scolaire est modifiée avec Harmos, et que des élèves viendront de toute la ville dans cette école, ce n'est plus leurs parents qui les amèneront en voiture mais qu'ils prendront les bus Cette argumentation laisse plus que songeur.

Suppression du Marronnier

Même si les explications quant à la suppression du magnifique marronnier ont été données, on ne peut s'empêcher d'avoir une pensée émue pour le cèdre du Couchant qui lui aussi était condamné parce qu'on ne pouvait pas faire autrement et qui finalement a été sauvé.

L'utilisation des aménagements

Eco point sans possibilité de s'arrêter

L'aménagement d'un éco-point dans ce périmètre s'inscrit parfaitement dans le cadre du concept des déchets. Toutefois il semble que de ne prévoir aucune possibilité de s'arrêter en voiture à ses abords n'est pas très logique, tant en tenant compte des habitudes des utilisateurs tant en considérant que du parking-dépose-déchet n'est pas très sécuritaire sur un trottoir et une piste cyclable aussi près d'une école.

Sortie du chemin de la Barillette sur le passage piéton

La zone arrêt de bus – passage piétons est située en plein sur la sortie du chemin de la Barillette (200 hab). Il semble qu'un gros effort de sécurisation a été fait à cet endroit. En effet, les habitants de cette rue, après avoir traversé le trottoir et la piste cyclable (aidé par la bonne visibilité apportée par la plantation d'arbres), se présentent sur la voie de circulation entre les deux passages piétons, pour ne pas dire dessus, et se retrouvent directement sur l'arrêt de bus. Une fois de plus nous nous permettons d'émettre un doute sur l'aspect sécuritaire entre les usagers.

Bien-fondé de ces aménagements dans le cadre du développement du complexe scolaire de Nyon-Marens

Harmos va nous obliger à développer les constructions scolaires. A Nyon Marens, selon toute vraisemblance, ce développement va avoir lieu sur les terrains libres côté route de Divonne, comment vont s'implanter ces nouvelles constructions ? Le service des bâtiments a-t-il été consulté ? Est-il vraiment nécessaire d'aménager et de sécuriser la route du Stand, alors que la route de Divonne, plus large permettrait, selon nous un meilleur aménagement, plus sécurisé et plus convivial pour tout un chacun.

Ces arguments ont été exposés en commission, ils ont reçu réponses, ce n'est pas le manque celles ci qui a contraint la minorité de la commission à déposer ce rapport mais leur contenus, nous avons beaucoup de mal à admettre qu'à pratiquement chaque question, la réponse ait été qu'il n'y avait pas d'autres solutions, que c'était comme ça, que le projet était parfait, et que les usagers n'auraient qu'à changer leur comportement pour que tout aille bien.

Les finances

Les routes, les écoles, les transports publics et le plan d'investissement régional... La Municipalité nous l'a dit et redit : les investissements à venir vont se chiffrer, non pas en dizaines de millions à l'instar de notre capacité d'investissement actuelle, mais en centaines de millions. Nous, Conseillers communaux, avons la responsabilité de veiller sur les finances communales et générales et sur le niveau de la dette en particulier, si les taux sont bas aujourd'hui nul ne peut garantir la pérennité. De ce fait, nous nous devons de ne pas laisser une situation étouffante à nos successeurs. Nous pensons qu'il est bon et même nécessaire de développer et entretenir notre ville, mais nous ne pouvons pas naviguer à vue en acceptant tous les préavis sans savoir comment ils vont être financés et quelles solutions la municipalité envisage –t –elle afin de garder une situation financière gérable ?

Conclusion

Ce projet n'est ni urgent, ni nécessaire et l'argent investi pourrait, devrait servir à autre chose. L'utopie de vivre dans un monde sans voiture où tout le monde prend les transports publics, qui porte ce projet, nous laisse songeur. Ce projet veut imposer un mode de vie aux citoyens par la force, en « embêtant » les usagers par des îlots, des routes plus étroites, le manque de place de parc, etc... nous ne prenons pas le bon chemin, nous devrions garder l'espoir qu'en fournissant des infrastructures conviviales et fonctionnelles aux citoyens ils les utilisent d'eux-même.

La minorité de la commission vous invite à abandonner ce projet au bénéfice d'une autre solution qui s'inscrive dans une vision globale du complexe de Nyon Marens et où chacun, quel que soit son moyen de transport selon ses envies ou ses besoins puisse utiliser les infrastructures de notre commune de manière agréable et adaptée et ceci surtout en toute liberté et pas au dépend des autres.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 101 concernant une demande de crédit de CHF 1'136'000.- pour financer le réaménagement de la route du Stand en intégrant la mobilité douce et les transports publics, ainsi que les travaux d'infrastructure des Services industriels,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. de refuser le Préavis N° 101

La Minorité de la Commission :

Véronique Bürki Henriod
Stéphane Delley
David Saugy (Rapporteur de minorité)